



AVIS DE PROLONGATION

Favoriser l'accompagnement et l'accès à la santé des jeunes

Appel à projets N°2015-01
jusqu'au 31 octobre 2015
Dotation : 20 000€

Contexte

Le présent appel à projets vise à faire émerger et soutenir des actions concourant à améliorer l'accompagnement et l'accès à la santé des jeunes. La principale préoccupation de la santé de ce jeune public est souvent à mettre en lien avec leurs comportements auquel s'y adjoint une certaine difficulté à communiquer sur les problèmes rencontrés.

Aussi, pour favoriser une démarche de changement, il est nécessaire d'assurer une continuité des interventions sanitaires et sociales, développer des actions d'accompagnement et créer du lien social. Ces déterminants étant tout aussi essentiels que le besoin de soins lui-même et demandent une réponse plus complexe.

Par ailleurs, cette tranche de la population, caractérisée par une fragilité significative due aux spécificités relatives à cette période s'avère plus encline aux expérimentations et in fine aux conduites à risque générant des soucis majeurs sur leur santé et leur environnement social. Développer des actions ciblées et adaptées s'avère indispensable.

A cet effet, le Fonds abrité inscrira son soutien dans un accompagnement à forte valeur ajoutée en faveur des jeunes présentant ou pouvant présenter des conduites addictives.

Objet de l'appel à projet

Dans cette perspective, le Fonds abrité soutiendra les projets permettant d'amorcer un accompagnement répondant aux problématiques des adolescents et jeunes adultes présentant des conduites addictives. Les projets devront aborder de façon globale les problématiques de ce jeune public et s'inscrire en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs de soins. Pour ce faire, les thématiques retenues seront les suivantes :

- Faciliter et informer sur les possibilités de recours aux soins
- Développer des actions innovantes et collectives en faveur de ce jeune public ou réalisés par eux pour favoriser le mieux être,

- Toute action agissant sur les déterminants de la santé et plus particulièrement sur le champ de l'addiction,
- Tout projet innovant permettant de répondre aux besoins d'accompagnement de ces jeunes en dehors des juxtapositions d'action existantes pour privilégier de nouvelles initiatives.

Ces projets devront permettre de créer les conditions nécessaires pour favoriser la sortie de l'addiction des jeunes ou prévenir les conduites addictives.

Aides

Le fonds abrité soutient un projet maximum par porteur de projet par an. Il intervient pour l'émergence du projet et ne peut prendre d'engagement de reconduction.

Le projet doit avoir une viabilité potentielle et une cohérence financière.

CONTACT

Fonds abrité de la Mutuelle Familiale de la Corse

Mail : c.caubel@mfcorse.com

Tél : 04.95.25.20.10

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Statut juridique

Année de création

Nom de l'organisme
- raison sociale-

Présentation des activités de la structure
Présentation de l'ensemble des activités de la structure

Equipe

Nombre de salariés permanents
- en équivalent temps plein -

Composition de l'équipe permanente
- fonctions, qualifications-

IDENTIFICATION DES CONTACTS

Personne en charge du projet

Nom & prénom

Fonction

Téléphone

Courriel

PRESENTATION DU PROJET PROPOSÉ

Intitulé de votre projet

Zone(s) géographique(s) de réalisation du projet
- Périmètre d'intervention du projet -

Présentation et modalités de mise en place du projet

- Listez et détaillez les modalités d'atteinte des objectifs
(étapes, calendrier de réalisation, durée de l'action, l'organisation / partenariat (le cas échéant) -

Moyens déployés

Public cible - nombre estimé de bénéficiaires du projet

En quoi votre projet apporte-t-il une réponse à cet appel à projet ?

Méthode d'évaluation de l'action :

Indiquez les résultats attendus et indicateurs de suivi

Précisez les modalités de bilan et de suivi des bénéficiaires en fin d'action

Calendrier d'évaluation

Impact escompté

Communication sur l'action

Communication prévue pour faire connaître le projet du public cible

Budget prévisionnel du projet

Joindre le prévisionnel du projet : coût global du projet, montant de la subvention sollicitée, partenaires financiers

Pérennisation du projet

La pérennisation du projet est-elle envisageable ? D'autres organismes sont-ils sollicités ?

Pièces complémentaires à joindre impérativement au dossier

Bilans et comptes de résultat 2014 / 2013
Rapport d'activité de l'année précédente
Liste des membres du CA
Copie signée des statuts
Attestation sur honneur complétée et signée (ci-annexée)

Engagement

Si votre projet est accepté par le Fonds abrité, vous vous engagez à transmettre annuellement et à la fin de la réalisation du projet, un rapport d'activité comprenant :

1. les réalisations et actions mises en place
2. les évaluations et les résultats préliminaires
3. les suites et évolutions envisagées
4. Le plan de pérennisation de l'action
5. l'avancement des publications ou les communications faites autour de l'action
6. Un bilan financier détaillé de l'utilisation de la dotation reçue
7. Les financements alloués feront l'objet d'une convention spécifiant les engagements des parties, notamment en termes de communication, et les modalités de libérations des fonds.

A réception de la subvention, vous adresserez au Fonds abrité une attestation, pour l'Administration, qui précise les sommes reçues et leur affectation.

ATTESTATION

Je soussigné, Madame/Monsieur

agissant pour le compte de l'entité

en qualité de

atteste par la présente :

- remplir les conditions d'intérêt général définies par l'administration fiscale aux articles 200 et 238 bis du CGI pour recevoir des fonds éligibles au régime du mécénat
- avoir pris connaissance du cahier des charges.

Fait à

le

signature :